Comment signifier soi-même des documents dans le cadre de procédures en droit de la famille à la Cour provinciale de la Colombie-Britannique (Canada)

(How to personally serve documents for a Provincial Court of British Columbia (Canada) family law process)

Note — Ces instructions concernent les personnes qui signifient personnellement des documents de l'extérieur de la Colombie-Britannique (dans une province ou un pays différents) au nom d'une personne, d'un ami ou d'un parent ayant engagé une procédure judiciaire en C.-B. Si vous êtes partie de la procédure judiciaire, vous pourriez ne pas pouvoir signifier ces documents en personne.

Définitions

(Definitions)

Vous devrez signifier vos documents par la méthode de signification à une personne [personal service]. Cela veut dire que vous devez remettre une copie en mains propres à la personne qui doit les recevoir. Vous devez ensuite remplir un affidavit et prêter serment ou remplir un affidavit de signification à une personne (Affidavit of Personal Service, ou formulaire 5.)

Un affidavit de signification à une personne [Affidavit of Personal Service — formulaire 5] est un document qui confirme que les documents mentionnés dans l'affidavit ont été remis à la personne à laquelle il fallait les signifier. La personne qui signifie les documents doit signer et prêter serment ou affirmer dans un affidavit qu'elle a signifié les documents et signer cet affidavit devant un ommissaire aux serments.

Prêter serment [swear] signifie déclarer devant un commissaire aux serments que le contenu d'un affidavit est véridique. Ce type déclaration est de nature religieuse. Vous pouvez aussi « affirmer solennellement », ce qui signifie que vous déclarez officiellement que l'affidavit est véridique.

Un commissaire aux serments [commissioner of oaths] est une personne qui a l'autorité d'entendre et d'accepter un serment ou une affirmation. Le commissaire aux serments peut être un avocat, un notaire public, un magistrat, un officier de justice, un juge ou toute autre personne autorisée à administrer les assermentations dans les cours de justice de votre pays.

Ce qu'il vous faudra

(What you will need)

On trouvera à la fin de ce document un exemplaire d'affidavit de signification à une personne (formulaire 5) ainsi que des instructions détaillées pour vous aider à le remplir une fois que vous avez signifié les documents. Examinez attentivement l'affidavit avant de signifier les documents pour connaître les renseignements qui vous seront nécessaires. La personne auprès de qui vous signifiez des documents en C.-B. doit vous avoir fourni les documents énumérés ci-dessous.

Si vous connaissez déjà la personne auprès de qui vous signifiez des documents

(If you already know the person you are serving the documents on)

- deux exemplaires de chaque document à signifier;
- l'adresse de la personne, soit celle de son domicile ou celle de son travail ou encore des instructions concernant le lieu où la trouver;
- son numéro de téléphone, si possible (pour l'appeler afin de savoir à quel moment lui signifier les documents).

Si vous *ne* connaissez *pas* la personne auprès de qui vous signifiez des documents

(If you do *not* know the person you are serving the documents on)

- deux exemplaires de chaque document à signifier;
- une photographie ou une description physique écrite de cette personne (taille, couleur des cheveux et des yeux) afin de vous assurer que vous remettez les documents à la bonne personne;
- l'adresse de la personne, soit celle de son domicile ou celle de son travail ou encore des instructions concernant le lieu où la trouver;
- son numéro de téléphone, si possible (pour l'appeler afin de savoir à quel moment lui signifier les documents).

Si vous ne connaissez pas la personne ou que vous n'avez pas de photographie d'elle, demandez-lui de vous montrer une pièce d'identité munie d'une photographie quand vous lui signifierez les documents afin d'être sûr que vous les remettez à la bonne personne.

Instructions détaillées pour la signification de documents

(Step-by-step instructions for serving the documents)

1. Remettez un exemplaire des documents à la personne qui doit les recevoir et conservez-en un autre pour le joindre à l'affidavit de signification à une personne (formulaire 5).
2. Notez bien la date à laquelle vous avez signifié les documents (vous aurez besoin de cette information pour remplir l'affidavit de signification à une personne) ainsi que le numéro de toute pièce d'identité munie d'une photographie que la personne à qui vous avez remis les documents vous a présentée.

3. Remplissez l'affidavit de signification à une personne et joignez-y un exemplaire de tous les documents que vous avez signifiés ainsi que la photographie utilisée, le cas échéant. Voir les instructions détaillées dans la section suivante, « Comment remplir un affidavit de signification à une personne ».
4. Apportez l'affidavit (et les pièces jointes) à un commissaire aux serments afin que de pouvoir prêter serment ou affirmer solennellement que les documents ont été signifiés. Des frais s'appliquent pour ce service. Renseignez-vous auparavant au sujet des honoraires à payer, car les prix peuvent varier d'un bureau à l'autre pour le même service. N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité munie d'une photographie, car le commissaire peut vous en demander une.
5. Le commissaire aux serments signera l'affidavit, et il tamponnera et signera chaque document que vous avez signifié pour l'identifier en tant que pièce jointe. Vous pourrez alors envoyer l'affidavit de signification à une personne (formulaire 5) à votre parent ou ami en C.-B., au Canada, afin qu'il prouve à la Cour que les documents ont bien été signifiés à l'autre partie.

Note — Si l'affidavit n'a pas été signé par le commissaire aux serments ou si les documents nécessaires n'ont pas été joints, proprement identifiés et également signés par le commissaire aux serments, l'affidavit de signification à une personne **ne sera pas accepté** [will not be accepted] par le tribunal de la C.-B. et vous devrez retourner voir le commissaire.

Comment remplir un affidavit de signification à une personne

(How to fill out the Affidavit of Personal Service)

Note — L'affidavit de signification à une personne (formulaire 5) doit être formulé en anglais et rempli dans cette langue.

Le numéro de chacune des instructions ci-dessous apparaît également à l'endroit approprié dans l'exemplaire d'affidavit de signification à une personne figurant ci-après.

1 Inscrivez le numéro de dossier du tribunal. Vous pouvez trouver ce numéro en haut à droite des documents que vous signifiez.

2 Inscrivez le nom du greffe du tribunal. Vous pouvez trouver ce nom en haut à droite des documents que vous signifiez.

3 Inscrivez votre prénom et votre nom.

4 Inscrivez votre profession. Si vous êtes sans emploi, indiquez votre emploi précédent.

5 Inscrivez votre adresse municipale. Il peut s'agir de celle de votre domicile ou de votre entreprise.

6 Inscrivez le prénom et le nom de la personne à qui vous avez remis les documents.

7 Inscrivez la date selon le format suivant : mmm/jj/aaaa (p. ex., jui/29/2013).

8 Inscrivez l'adresse municipale (domicile ou entreprise) à laquelle vous avez signifié les documents.

9 Inscrivez le nom de chaque document signifié. Après le mot « EXHIBIT » [preuves matérielles], accolez la lettre « A », « B », « C » ou « D », puis inscrivez le titre du document. Par exemple :

Exhibit A: Application to Obtain an Order

Exhibit B: Financial Statement

10 Cochez (**√**) la case qui indique la façon dont vous avez identifié la personne à qui vous avez signifié les documents.

11 Si vous avez coché la troisième option « Other (specify) » [Autre (spécifiez)], décrivez comment vous avez identifié la personne (p. ex., par une photographie ou une description physique). Si vous avez utilisé une photographie pour identifier la personne, joignez-la. Si la personne à qui vous avez remis les documents vous a montré une pièce d'identité munie d'une photographie, incluez le numéro de la pièce d'identité qui figure dans le document concerné.

12 **Ne signez pas l'affidavit de signification à une personne maintenant.** [Do not sign the Affidavit of Service now.] Vous devez auparavant prêter serment, confirmant que les informations contenues dans cet affidavit sont exactes, en signant le formulaire devant le commissaire aux

serments. Avant d'aller voir le commissaire, joignez un exemplaire des documents signifiés (Exhibits – les « preuves matérielles ») à l'affidavit, **dans l'ordre** [in the order] où vous les avez énumérés (voir **9**, ci-dessus) et une photographie (si vous en avez une). Chaque pièce jointe doit être libellée en tant qu'« Exhibit » en y accolant une lettre « A », « B », « C », etc. (selon le nombre de documents).

13 Le commissaire aux serments **doit signer l'affidavit** [must sign the affidavit], indiquer le lieu et la date (mmm/jj/aaaa) et inscrire son nom dans cette section de l'affidavit. Le nom du commissaire doit être clairement lisible ou bien l'affidavit ne sera pas accepté par le tribunal. Le commissaire doit rayer le mot « Colombie-Britannique » aux deux endroits où il apparaît et indiquer la zone géographique appropriée. Vous devez prévenir le commissaire que vous avez des pièces jointes pour qu'il **signe et tamponne chacune d'elles** [sign and stamp each of them]. À cette fin, le commissaire doit tamponner une déclaration semblable à celle qui suit au recto de l'exemplaire de *chaque* document que vous avez signifié et ensuite signer chaque pièce jointe :

> "This is Exhibit ____ to the affidavit of _____ (name) sworn before me in _____ (place) on _____ (date)
>
> A commissioner for taking affidavits in _____ (place)."

[traduction : « Cette pièce jointe ____ de l'affidavit de _____ (nom) a été présentée sous serment devant moi à _____ (lieu) le _____ (date). J'agis en tant que commissaire aux serments habilité à accepter des affidavits à _____ (lieu). »]

Important
Si vous effectuez des changements écrits à la main dans l'affidavit, le commissaire et vous devrez y apposer vos initiales. Par exemple, vous devrez le faire aux deux endroits où vous avez barré le mot « Colombie-Britannique ».

AFFIDAVIT OF PERSONAL SERVICE (Form 5)

Court File No. ..... ❶

Court Location..... ❷

In the Provincial Court of British Columbia

I swear or affirm that I, ..., ❸ ..... ❹

of ..... ❺ personally served ..... ❻

on ..... ❼ at ..... ❽

with a copy of the following document(s): ❾

EXHIBIT "__".....
EXHIBIT "__".....
EXHIBIT "__".....
EXHIBIT "__".....

The party was identified to me in this manner: ❿

☐I know the person
☐He/she admitted to being the person.
☐Other (specify)..... ⓫

Sworn or affirmed before me

at ..... *British Columbia*

on .....

⓬

⓭

A Commissioner for Taking Affidavits for British Columbia

AFFIDAVIT OF PERSONAL SERVICE (Form 5)

Court File No. ……

Court Location……

In the Provincial Court of British Columbia

I swear or affirm that I, ……, ……

of …… personally served ……

on …… at ……

with a copy of the following document(s):

EXHIBIT "__"……
EXHIBIT "__"……
EXHIBIT "__"……
EXHIBIT "__"……

The party was identified to me in this manner:

☐I know the person
☐He/she admitted to being the person.
☐Other (specify)…… ……

Sworn or affirmed before me

at …… *British Columbia*

on ……

A Commissioner for Taking Affidavits for British Columbia